



ARRÊTÉ n° A 31/2025
Portant sur les Heures d'ouverture
Du Bureau de Vote Communal

Le maire de la commune d'AURONS,

Considérant qu'il y a lieu d'informer ses administrés, dans le cadre de l'élection municipale complémentaire partielle ;

ARRÊTE :

Les dates et heures d'ouverture du bureau de vote communal, sis rue de la mairie, comme suit :

ELECTION MUNICIPALE COMPLEMENTAIRE PARTIELLE

Dates des Elections	Heures d'ouverture du bureau de vote communal
Le dimanche 21 septembre 2025	De 8 h 00 à 18 h 00

Le présent arrêté est affiché en mairie.

Fait à AURONS, le 19 septembre 2025

Le Maire d'Aurons,

Christian DENANS